



Projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Compte-rendu de la permanence d'information n°1

Mardi 12 octobre 2021

RWE Renouvelables France

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| LISTE DES PARTICIPANTS | 4 |
| INFORMATIONS DIFFUSEES LORS DE LA PERMANENCE D'INFORMATION..... | 5 |
| QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS | 13 |
| 1. Le projet..... | 13 |
| 2. L'éolien..... | 14 |
| 3. La démarche de concertation | 18 |
| CONTACTS..... | 20 |

INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville, RWE Renouvelables France a souhaité mener ce projet en concertation avec les élus et les habitants de la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville, de Ricarville-du-Val, et des Grandes Ventes.

Première étape à la démarche de concertation, une étude des perceptions a été menée en juin 2021 sur les trois communes de Saint-Vaast-d'Equiqueville, de Ricarville-du-Val, et des Grandes Ventes.

Cette étude des perceptions a permis de recueillir les avis et les perceptions des acteurs du territoire et d'organiser une démarche de concertation adaptée à leurs attentes. Différents rendez-vous seront ainsi organisés d'ici la fin de l'année 2021.

Pour lancer la démarche de concertation auprès des habitants, un **premier forum d'information a été organisé le 12 octobre 2021**, de 18h à 20h, au Foyer rural de Saint-Vaast-d'Equiqueville.

Les objectifs de ce forum étaient de :

1. Présenter le projet et sa démarche de concertation associée
2. Echanger et répondre aux questions des habitants autour du projet
3. Recueillir les premières propositions des participants

LISTE DES PARTICIPANTS

Au total, le forum a accueilli **40 participants** de 18h à 20h. La liste des présents figure ci-dessous.

| | | | |
|-------------|-----------|---------------|------------|
| Martine | NEVEU | Monsieur | PERREZ |
| Serge | PASTORE | Monsieur | QUEHE |
| Françoise | PASTORE | Mathias | ASADOUR |
| Jean-Claude | MEYER | Stéphane | BEAL |
| Danielle | MEYER | Madame | CARDILE |
| Philippe | LEFEBVRE | Justine | CHARLET |
| Gilles | ROBILLARD | Monsieur | BILLETERET |
| Liz | PITMAN | Madame | BILLETERET |
| George | PITMAN | Alain | CARION |
| Serge | HOUSARD | Fabrice | VATINEL |
| Jean-Luc | LEMASSON | Claudine | HELUIN |
| Monsieur | GALLAND | Alix | HOUDRY |
| Monsieur | DEVACHT | Monsieur | HOUDRY |
| Monsieur | OBERT | Sylvie | LECLERC |
| Monsieur | HELUIN | Bruno | FERET |
| Monsieur | SEVESTRE | Madame | BEAL |
| Madame | LEVARLET | Jean-Baptiste | LEBON |
| Monsieur | WATEL | Stéphane | BENET |
| Madame | WATEL | Madame | LEMONNIER |
| Madame | GOMES | Jean-René | CASTILLEUX |

INFORMATIONS DIFFUSEES LORS DE LA PERMANENCE D'INFORMATION

Les participants ont eu l'occasion de découvrir **5 affiches autour du projet** :

- Une affiche sur la démarche de concertation associée au projet
- Une affiche sur les caractéristiques du projet, la carte d'implantation et le calendrier associé
- Deux affiches sur les résultats de l'étude des perceptions
- Une affiche sur le démantèlement

Chaque participant était libre de découvrir les informations à son rythme. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de poser toutes leurs questions à Thibaut OLIVER, chef de projets éoliens chez RWE Renouvelables France, et à Xavier JOLY, responsable nouveaux projets chez RWE Renouvelables France.

Les questions et remarques des participants ont été recueillies sur deux supports muraux par l'équipe Concertation du cabinet Mazars, composé de Sophie PELLE et Marion GIELLY, consultant.

Ces contributions serviront à alimenter les réflexions lors des prochains groupes de travail qui seront organisés d'ici à mi-2022.

Vous trouverez ci-dessous les différentes affiches présentes le jour de la permanence, ainsi que des compléments d'informations apportées en séance.

L'affiche présentant la démarche de concertation associée au projet :



RWE

Le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

La démarche de concertation

L'équipe de RWE Renouvelables France souhaite développer le projet éolien à Saint-Vaast-d'Equiqueville en associant les habitants, les élus et les autres acteurs du territoire, dans une démarche de concertation volontaire et créatrice de valeur. Objectif : faire en sorte que le projet développé puisse être au plus grand bénéfice du territoire qui l'accueille.

Pour cela, RWE a fait appel à l'équipe de Mazars, experte en démarches de concertation.

Une démarche de concertation, pourquoi faire ?

Répondre à toutes vos questions et échanger avec vous tout au long du projet

Vous associer aux étapes clés du projet en vous rendant pleinement acteurs de son évolution

Vous informer régulièrement des avancées du projet et de la démarche de concertation

Concrètement, cela donne quoi ?

Jusqu'à l'été 2022, plusieurs rendez-vous sont prévus pour vous faire découvrir le projet et y travailler avec vous :

Des forums d'information pour vous présenter l'énergie éolienne, le projet, démarche de concertation, et répondre à toutes vos questions.

Des ateliers de travail pour vous faire découvrir et réfléchir avec vous aux trames d'implantations et aux retombées locales du projet.

Une visite de parc éolien pour expérimenter la proximité aux éoliennes et bénéficier de retours d'expériences d'élus et d'habitants.

Des lettres d'information régulières pour vous tenir au courant des avancées du projet.

Un site internet dédié au projet pour retrouver toutes les informations.

Partenaire Concertation
mazars

6

L'affiche sur les caractéristiques du projet, la carte d'implantation et le calendrier associé :

RWE

Le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

En quoi consiste ce projet éolien ?

- 3 à 4** éoliennes
- 3** potentielles zones d'implantation
- 160M à 180M** de hauteur maximum en bout de pale
- 4 à 5,7 MW** de puissance unitaire
- 12 À 22.8 MW** de puissance totale
- Production électrique permettant de couvrir la consommation électrique annuelle de **5 200 à 8 600 foyers**

Les trois zones d'étude du projet

Quel est le calendrier du projet ?

Lancement de l'étude de viabilité et réalisation d'un mât de mesure début février 2021

Etude biologique lancée en janvier 2021

Construction et mise en service du parc éolien & début de la production électrique 2023-24

2020

- 1^{ère} délibération favorable de la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville Février 2020
- Obtention des accords forestiers Automne 2020
- 2^e délibération favorable de la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville Décembre 2020

2021

- Etudes paysagère et acoustique 2e semestre 2021
- Lancement de la démarche de concertation Septembre 2021

2022

- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture fin 2022

2023

- Enquête publique 2023
- Instruction du dossier par les services de l'Etat fin 2022 début 2023

2024

- Décision préfectorale fin 2023

Partenaire Concertation

mazars

Pour plus d'information : www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com

La première affiche sur les résultats de l'étude des perceptions :

RWE

Le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Etudes des perceptions : L'heure des résultats !

En juin 2021, l'équipe concertation de Mazars a échangé avec 67 personnes sur les communes de Saint-Vaast d'Equiqueville, des Grandes Ventes et de Ricarville-du-Val.

Élus, propriétaires et exploitants agricoles, représentants du monde économique, social, associatif, touristique et environnemental ainsi que de nombreux riverains ont exprimé leurs perceptions des énergies renouvelables et du projet éolien à l'étude.

Les objectifs

1^{ère} étape essentielle d'une démarche de concertation, l'étude des perceptions permet de :

- Mieux comprendre** les enjeux et les spécificités du territoire ;
- Recueillir vos avis et questions** sur l'éolien en général et de ce projet en particulier ;
- Identifier vos attentes** locales en matière d'information et de concertation

Les résultats de l'étude

« On est favorable au projet car l'éolien c'est écologique et il faut trouver d'autres solutions que le nucléaire... »

- « L'éolien est une énergie verte et je préfère ça au nucléaire. »
- « Ma génération a fait n'importe quoi pendant les Trente Glorieuses. Il faut maintenant rattraper les choses et soutenir les EnR. »
- « Ceux qui disent que l'éolien produit des nuisances ne regardent pas les déchets que rejettent les centrales. »
- « Ça ne me dérange pas et je trouve ça majestueux. »
- « Le visuel n'est pas un sujet pour nous, c'est même plutôt esthétique je trouve. »
- « J'étais inquiet du démantèlement au début. Mais plus maintenant. Il y a des garanties à la Caisse des dépôts. »
- « Je suis pour. Les Grandes Ventes n'auront pas de bruit car les vents dominants sont dans le bon sens. »
- « J'étais en Bretagne avec des vaches justes en dessous des éoliennes, elles s'y habituent très bien. Ce n'est pas un sujet. »
- « Mes parents n'habitent pas loin d'éoliennes, ils se portent très bien. »
- « Ce projet pourrait avoir des retombées positives pour nous. »
- « Un projet de ce type sur une commune comme Saint-Vaast d'Equiqueville est une bonne chose. Ça ne peut que nous faire du bien. »

« ...Mais à certaines conditions. »

- « Attention au réseau car les éoliennes seraient dans l'axe de l'antenne des Grandes Ventes. »
- « Il faudra faire attention aux bêtes car il y en a beaucoup sur la commune des Grandes Ventes. »
- « Il faudrait qu'ils nous partagent les données récoltées pendant leurs phases d'études environnementales, paysagères, etc. »

Partenaire Concertation **mazars**

La seconde affiche sur les résultats de l'étude des perceptions :

RWE

Le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Etudes des perceptions : L'heure des résultats !

« Nous manquons d'information aujourd'hui. »

- « J'aimerais en savoir plus sur le projet et l'éolien. »
- « Où seront implantées les éoliennes ? »
- « Y aura-t-il une extension du parc ensuite ? »
- « Nous savons qu'elles seront sur le plateau. Est-ce qu'on apercevra les pâles dépasser avec le relief depuis le Bourg ? »
- « Quels seraient les impacts sur notre territoire ? »
- « Les chemins d'accès passeraient par nos chemins communaux. Cela peut-il abîmer nos bassins de rétention ? »
- « Y a-t-il des retombées pour les communes ? »
- « Comment se passe le démantèlement ? »
- « Y aura-t-il des problèmes de transmissions TV ? »
- « Peut-il y avoir une perte de valeur des maisons ? »

« Certains ne sont pas du tout favorables à ce projet. »

- « Les éoliennes sont un danger pour les animaux. »
- « Je vois des biches de mon jardin et j'entends le brame des cerfs. Ce n'est pas un endroit pour l'éolien. »
- « Ça tue le gibier et les animaux de ferme. »
- « Les éoliennes créent de nombreuses nuisances. »
- « Les éoliennes seront très proches de l'école et de l'EHPAD, nous sommes inquiets. »
- « Comment est-ce qu'ils amèneront les éoliennes jusqu'ici ? Les routes sont toutes petites. »
- « Ça gâche la vue, ça fait du bruit, et ça n'est pas moins cher que le nucléaire ! »
- « L'effet stroboscopique peut être très dérangeant au quotidien. »
- « Les vents dominants sont vers nous ici. J'ai peur qu'il y ait du bruit. »
- « Il paraît que les éoliennes peuvent créer des leucémies infantiles. »

« Nous avons des idées pour réaliser un projet de territoire. »

- « Il faut mettre en place des projets qui profitent à tous. »
- « A Saint Vaast, il faudrait des actions pour l'école. »
- « Il faut sauver notre dernier point de lien social à Saint Vaast, notre commerce-épicerie-tabac. La commune pourrait racheter les murs pour être sûr qu'il ne disparaisse jamais. »
- « Il faudrait proposer un projet de rénovation thermique qui puisse aussi profiter aux Grandes Ventas. »
- « Il faudrait équiper le toit de la maison de retraite avec des panneaux photovoltaïques, pour qu'il n'y ait plus de coupures. »
- « Il faut avoir un projet écologique ambitieux »
- « Le projet pourrait aider à ce qu'un raccordement soit créé entre Ricarville-du-Val et l'Avenue Verte, qui permet d'aller de Londres à Paris à vélo. »
- « A Saint Vaast, il faudrait enlever les pneus du terrain de Motocross fermé et planter des haies. En faire un joli chemin de randonnée. »

« La démarche de concertation est une bonne chose. »

- « La démarche de concertation c'est super, je trouve ça très bien que vous veniez me demander mon avis. »
- « Ah oui, je veux bien participer, ça m'intéresse ! »
- « C'est une bonne chose de venir nous voir, il y a beaucoup de questions qui ont besoin de réponses. »

Partenaire Concertation
mazars

Pour plus d'information : www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com

RWE

Le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Le démantèlement

L'étude des perceptions réalisée au printemps dernier vous a permis de nous partager de nombreuses questions relatives au projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville, mais aussi des interrogations plus générales sur l'éolien.

Parmi celles-ci, nous savons que le sujet du démantèlement est une source de questionnements pour le territoire. A qui incombe-t-il ? Qui paiera ? Comment se déroule-t-il et quid du recyclage des matériaux ?

Cette affiche vous propose de répondre à vos questions sur le démantèlement.

Une obligation réglementaire bien cadrée

Comment les garanties financières sont-elles prévues ?

- Le montant des garanties financières est défini en fonction de la puissance des éoliennes installées : 50 000 € pour une éolienne inférieure ou égale à 2 MW, auxquels viennent s'ajouter 10 000 € pour chaque MW supplémentaire.
- Ces garanties sont actualisées tous les 5 ans, et mobilisées en cas de défaut de l'exploitant du parc au moment du démantèlement.
- Les garanties financières doivent être finalisées pour lancer l'exploitation d'un parc éolien.

Le démantèlement n'est en aucun cas à la charge du propriétaire foncier, de l'exploitant agricole ou de la commune.



L'arrêté du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011 précise que : « Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable d'une installation existante, doivent avoir au minimum après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisables ou recyclables »



L'article L553-3 du Code de l'Environnement précise : « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Au cours de celle-ci, il doit constituer les garanties financières nécessaires. »

Les conditions de remise en état du site

Concrètement, en quoi consiste le démantèlement et le recyclage ?

- Depuis l'arrêté du 22 juin 2020, les fondations sont retirées en totalité.
- Le décapage sur 1m de profondeur n'est autorisé que si le bilan environnemental du décaissement total est défavorable.
- La zone est ensuite recouverte de terre végétale pour restituer la parcelle à son affectation initiale (culture, pré...).



Le saviez-vous ?

Une éolienne est recyclable à 90 % ! Chacun des éléments de l'éolienne est donc destiné à être réutilisé, recyclé, valorisé ou à défaut éliminé dans des filières prévues à cet effet.

Ces affiches ont été complétées par un support mural animé par l'Equipe Mazars, qui a pris en note les questions et remarques des participants au forum sur le projet :

Quelles sont vos questions et remarques sur le projet ?

L'éolien

Quelle est la durée de vie d'1 éolienne ?
20 ans

Combien de projets sont autorisés par la Préfet ?

Fabrication en France des éoliennes ?
Non, mais en Europe
Plus d'entreprise en France

Et comment faire avec les déchets nucléaires ?
Sans nucléaire, quel moyen de produire de l'électricité si peu d'éoliennes ?

Les endos gênent-ils des effets négatifs par la santé ?

Y a-t-il des impacts sur l'éolage ?
1400 pers éolés aujourd'hui à proximité éolage

Les éoliennes peuvent-elles créer, augmenter le risque de la même infarctus ?
dans le cas de Saint-Pazanne, pas de ventilation possible

Quelles sont les garanties en cas de démantèlement ?
Provisions + garanties

Qui démonte le béton ?
RWE

Les poutres sont-elles sèches et stables ?

Béton laissé sur place ?

Nm, obligation supérieure d'excavation totale

Que fait-on des anciennes éoliennes ?

le projet

Pourquoi l'implantation n'est-elle pas encore connue ?
nous attendons les résultats des études

Pourquoi n'y a-t-il qu'un mât ?
Pourquoi des éoliennes proches des habitations ?

On est Urblois et nous sommes contre

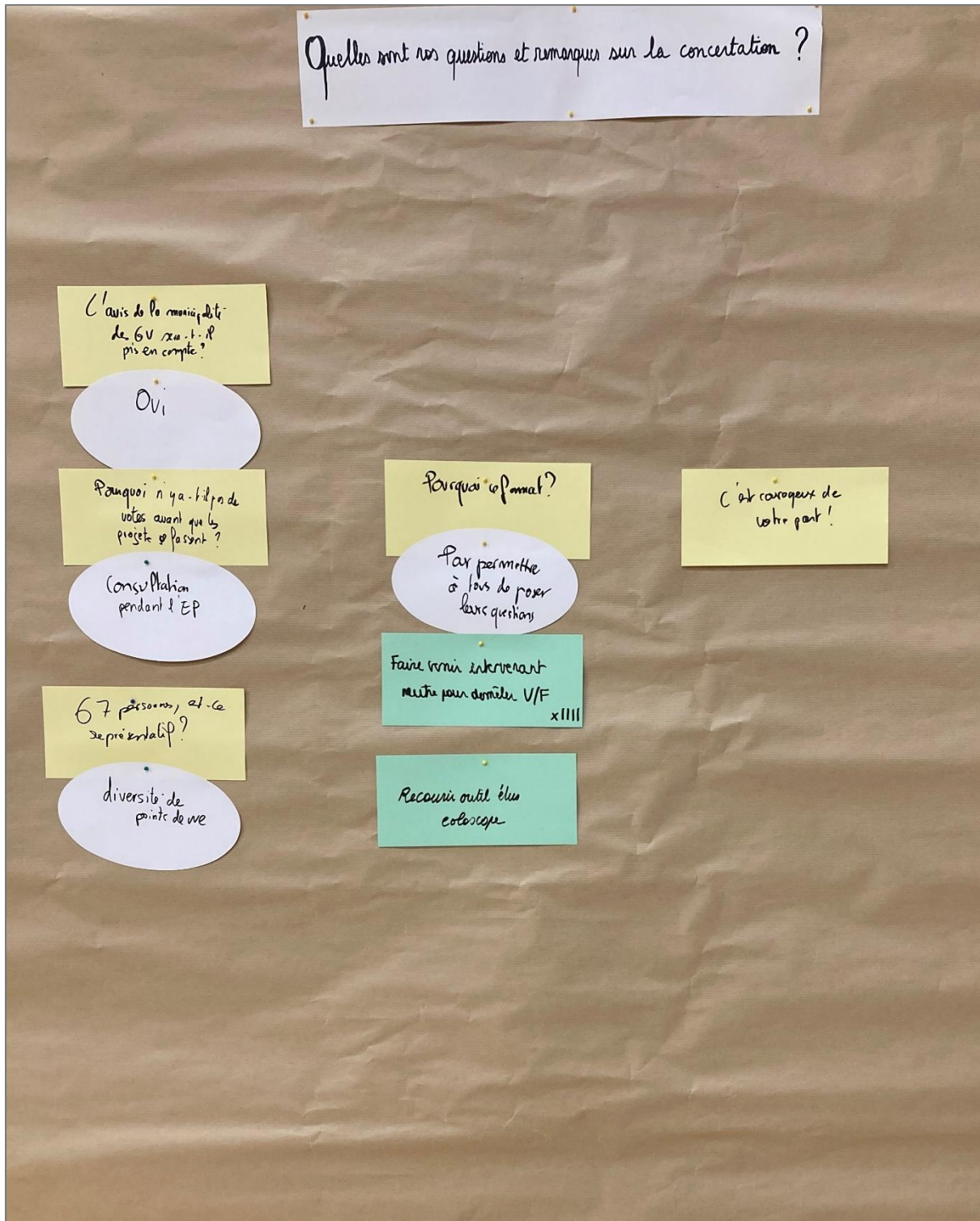
500m, c'est proche.

Je suis très proche, je le verrai beaucoup de mon jardin

Quand aurez-vous plus d'infos sur le projet ?
fonction des études

J'ai peur que mon bien perde de la valeur

Ces affiches ont été complétées par un support mural animé par l'Equipe Mazars, qui a pris en note les questions et remarques des participants au forum sur la concertation :



Questions et remarques des participants

Les participants ont pu soumettre leurs questions à Thibaut OLIVER et Xavier JOLY et leur faire part de leurs remarques. Les échanges sont repris ci-dessous et classés par thématique.

1. Le projet

Question : « Pourquoi l'implantation des éoliennes n'est-elle pas encore connue ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Pour le moment, nous pouvons seulement vous présenter trois zones d'implantation potentielles. Ces zones ont été définies lors des études préliminaires en prenant en compte de premières contraintes réglementaires que sont : l'éloignement de 500 mètres des habitations, de 500 mètres des périmètres en lien avec le patrimoine, l'absence de zonages réglementaires au titre de l'environnement, l'absence de servitudes radioélectriques d'ordre civil ou militaire, et enfin la présence d'une ressource en vent suffisante qui est généralement fondée à ce stade sur les atlas météo publics.

Le processus de détermination de l'implantation des éoliennes est un processus itératif se basant sur les retours des études environnementales, paysagères, acoustiques et de dangers. Une fois ces éléments connus, nous serons en mesure de déterminer avec précision l'implantation des éoliennes.

Question : « Pourquoi n'y a-t-il qu'un seul mât de mesure sur les trois zones ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le mât de mesure est installé pour récolter des données dans le cadre de l'étude des vents et l'étude écologique. Cette structure métallique est composée de girouettes, d'anémomètres et de sondes de température sur trois niveaux différents afin de mesurer la température, l'orientation et la vitesse des vents. De plus, le mât de mesure est équipé de deux micros permettant d'enregistrer l'activité des chiroptères (chauve-souris), de façon à connaître avec précision l'ensemble des espèces fréquentant le site d'étude. Le mât est installé pour une période de 1 à 2 ans mais cela peut être plus si les données récupérées sont insuffisantes pour définir les caractéristiques du projet. Un mât de mesure pour les trois zones est suffisant pour récolter toutes les données dont nous avons besoin.

Question : « Pourquoi implanter des éoliennes aussi proches des habitations ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Pour rappel, la distance minimale réglementaire actuelle entre les éoliennes et les premières habitations est de 500 mètres. Aucun dossier de projet éolien ne peut être examiné en préfecture sans respecter cette obligation réglementaire. Au cours du développement du projet, les résultats des études d'impacts nous permettront de proposer une ou plusieurs implantations possibles pour les éoliennes. A ce moment-là, nous pourrons vous communiquer quelle est la distance réelle minimale des éoliennes aux habitations.

Remarques :

- « Je trouve que 500 mètres des habitations, c'est proche ».
- « Nous sommes Ventois et nous sommes contre ce projet ».
- « Je serai très proche du parc et je les verrai beaucoup depuis mon jardin ».

2. L'éolien

La transition énergétique

Remarques :

- « J'entends beaucoup d'opposition mais peu de solutions sont proposées. Si on ne veut plus de nucléaire mais qu'il y a aussi un refus de l'énergie éolienne, quels moyens de production d'électricité au niveau local peut-on envisager ? »
- « Les déchets nucléaires sont aussi un problème ».

Réponse de RWE Renewables France : Pour limiter l'impact qu'aura le réchauffement climatique sur nos sociétés, les pays du monde se sont engagés, par l'accord de Paris, à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour ce faire, il est donc indispensable de réduire les consommations d'énergies, de diversifier les sources de production pour des énergies plus renouvelables et respectueuses de l'environnement. Les pays européens se sont collectivement donnés des objectifs ambitieux sur l'énergie et le climat. Le déploiement d'un vaste marché européen pour les solutions d'énergie décarbonée offre des perspectives accrues de baisse des coûts ainsi que de croissance et d'emploi dans tous les pays.

Dans ce contexte, les énergies renouvelables constituent une réelle opportunité pour répondre à une partie de nos besoins énergétiques dans le respect d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques, stratégiques et éthiques.

Bien que le nucléaire soit une source d'énergie décarbonée, elle n'est pas renouvelable puisque l'uranium est une ressource présente en quantité limitée sur Terre. C'est pour cela que l'objectif du Gouvernement français, fixé dans le document cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), est de réduire la part du nucléaire dans le mix énergétique français à 50% et de compenser la différence en ayant recours aux énergies renouvelables comme les énergies hydroélectrique, éolienne, solaire, géothermique ou encore la biomasse. L'énergie éolienne n'a donc pas vocation à remplacer le nucléaire, ce qui serait irréaliste, mais a pour vocation de permettre cette transition énergétique vers un mix énergétique décarboné et aussi renouvelable que possible.

Le cycle de vie d'un parc éolien

Question : « Les éoliennes sont-elles fabriquées en France ? »

Réponse de RWE Renewables France : Non car la dernière usine présente en France pour l'éolien terrestre a fermé l'année dernière. Les éoliennes qui seront installées ici auront été construites en Europe. Par ailleurs, les éoliennes en mer, elles, peuvent être fabriquées dans trois usines de production françaises, dont bientôt une au Havre.

Question : « Quelle est la durée de vie des éoliennes ? »

Réponse de RWE Renewables France : Leur durée de vie est aujourd'hui estimée en moyenne à 25 ans. Cette durée dépend des constructeurs mais au-delà, la fiabilité technique et l'efficacité des éoliennes deviennent insuffisantes du fait des fortes contraintes physiques subies pendant toute leur exploitation. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 30 ans selon les constructeurs.

Une fois cette durée écoulée, deux options sont possibles.

Le démantèlement (enlèvement des machines et de la totalité des fondations) est effectué si le site n'est plus utilisé pour l'exploitation du potentiel éolien. Les éoliennes du projet sont alors démontées et le terrain restitué à son état initial. Les propriétaires fonciers des parcelles accueillant les éoliennes et la collectivité sont à ce titre informés sur les conditions du démantèlement.

Le *repowering* (ou renouvellement) est la seconde option. Dans ce cas, il s'agit de procéder au remplacement du parc par des éoliennes identiques ou de nouvelles générations, après réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité. En cas de modification substantielle, cette seconde option n'est envisageable qu'après une nouvelle autorisation du Préfet. Il est à noter également qu'avec le temps et les évolutions technologiques, les éoliennes seront probablement différentes de celles que nous connaissons actuellement.

Question : « Quels sont les garanties en cas de démantèlement ? Le socle en béton reste-t-il sur place ? Qui se charge de l'enlever ? »

Réponse de RWE Renewables France : La loi oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50.000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2MW puis de 10.000€ par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement. Les premiers démantèlements réalisés en France ont démontré qu'un montant de 50 000€ par éolienne correspondait au coût réel du démantèlement car la plupart des éléments de l'éolienne sont recyclés (revendus) et amortis par le rendement du parc. Cette provision est consignée à la Caisse des Dépôts et des Consignations, au moment de la construction du parc.

Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.

Parmi les différentes règles édictées, les textes de loi imposent, depuis le 1er juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole. Ainsi, l'éolien est une technologie parfaitement réversible : les installations seront démontées et la parcelle d'emprise de l'éolienne (environ 30 ares) retrouvera sa vocation originelle dès la fin d'exploitation du parc.

Question : « Que deviennent les anciennes éoliennes une fois démontées ? »

Remarque : « Les pales des éoliennes ne sont pas recyclées ».

Réponse de RWE Renewables France : Plusieurs options sont envisageables. Il existe tout d'abord un marché de l'occasion pour les anciennes éoliennes qui peuvent être revendues et réutilisées ailleurs.

Toutefois, cela dépend de leur état et le plus souvent, les éoliennes sont démontées. Les parties métalliques comme le mat et le rotor se recyclent aujourd'hui sans problème dans les filières existantes. Le béton armé des fondations peut aussi être valorisé sous la forme de granulats dans le secteur de la construction.

Quant aux pales, qui sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone, leur recyclage est plus délicat. L'industrie s'est donc mobilisée pour trouver des solutions. Celles-ci peuvent alors servir pour des coques de bateaux, des éléments de carrosserie automobiles, de pièces de l'aéronautique ou encore pour du mobilier urbain. Les pales sont aussi difficiles à transporter, ce qui a conduit l'industrie à mettre au point une scie à pales. Une fois découpées, elles peuvent ensuite être broyées et valorisées comme combustibles dans les cimenteries, en remplacement des carburants fossiles.

Si aujourd'hui, près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle, la réglementation prévoit qu'à partir du 1er janvier 2024, 95% de la masse totale des éoliennes, tout ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable. L'objectif de la filière éolienne est sans ambiguïté, atteindre les 100% de recyclage des éoliennes le plus rapidement possible. A cet égard, le constructeur Siemens Gamesa a récemment mis au point les premières pales d'éoliennes entièrement recyclables.

Les impacts pour la santé humaine et animale des projets éoliens

Question : « Les éoliennes génèrent-elles des ondes néfastes pour la santé humaine ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Il faut d'abord avoir à l'esprit que la réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation. L'Académie française de Médecine a publié un rapport à ce sujet en 2017, dans lequel elle ne reconnaît aucune corrélation directe entre le fonctionnement d'un parc éolien et certains symptômes comme le trouble du sommeil ou de l'anxiété. Cependant, elle reconnaît l'existence d'un effet nocébo par lequel certaines personnes convaincues qu'un parc éolien a un effet néfaste sur leur bien-être développent des symptômes qui détériorent leur santé.

Question : « Les éoliennes peuvent-elles augmenter les risques de leucémie infantile ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Santé Publique France a été saisi pour mener une étude et déterminer si des facteurs environnementaux sont à l'origine de cas de leucémies infantiles. L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a rendu de premières conclusions après enquêtes que vous pouvez retrouver aux deux liens suivants :

- <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/cancers-pediatriques-sur-le-secteur-de-sainte-pazanne-une-surveillance-active-et-des-actions-de-prevention>
- [Questions-réponses - Investigations sur l'excès de cas de cancers pédiatriques sur le secteur de Sainte-Pazanne.](#)

Malgré de nombreuses recherches multifactorielles menées, Santé Publique France a conclu que : "Les investigations menées dans les principaux milieux de vie des enfants atteints de cancers et sur les principaux sites industriels du secteur n'ont pas révélé de risque avéré, en l'état actuel des connaissances." Il résulte notamment de ces recherches que les cas de cancers pédiatriques constatés seraient dû à un effet cocktail de polluants organiques et de métaux (pesticides, perturbateurs endocriniens, métaux lourds, radon etc.).

Pour rappel, l'une des causes invoquées pour expliquer le nombre qui a pu être décrit comme anormalement élevé de cancers pédiatriques dans le secteur de Sainte-Pazanne, est liée à la construction d'un établissement scolaire sur l'ancien site industriel d'une menuiserie, site qui serait resté potentiellement pollué.

Question : « Les projets éoliens ont-ils un impact sur l'élevage ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Pour rappel, l'impact sanitaire des éoliennes sur les humains a fait l'objet de plusieurs rapports dont le plus récent a été publié en 2017 par l'Académie nationale de médecine*. Elle conclut que : • Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en-deçà de celles de la vie courante ». En tout état de cause, elles ne peuvent être à l'origine de troubles physiques. • Les infrasons émis par les éoliennes peuvent « raisonnablement être mis hors de cause », et ne provoquent pas d'effets sur la santé. • Les nuisances visuelles telles que les effets stroboscopiques et le clignotement des feux de signalisation ne sont pas retenues par les académiciens comme pouvant induire un risque sanitaire. Les conclusions de ces études indiquent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée » au fonctionnement des éoliennes. Concernant les animaux, la France compte aujourd'hui plus de 8500 éoliennes, situées en milieu rural et donc à proximité de terres agricoles et d'élevages. Cette cohabitation sereine de longue date, en partenariat avec les agriculteurs, est fondée sur la concertation et le dialogue pour que chaque projet de parc éolien représente un projet de territoire. Depuis quelques années, la France a vu naître des interrogations quant à la cohabitation des élevages agricole et des éoliennes soulevées par une exploitation laitière située sur le territoire de la commune de Nozay, en Loire-Atlantique.

La filière éolienne a souhaité établir un bilan complet de cette cohabitation en consultant les pays voisins. Il en ressort qu'aucun autre pays européen ne connaît de difficultés. En France, avec plus de 1900 parcs éoliens en 2020, seules 6 exploitations agricoles situées proche d'éoliennes ont fait l'objet d'une demande d'intervention du GPSE**. Chaque cas a fait l'objet d'un suivi et d'un diagnostic électrique et vétérinaire afin de déterminer les facteurs potentiels de troubles, l'éolien étant un paramètre étudié parmi d'autres dans le cadre d'une approche multifactorielle nécessaire.

Les retombées économiques des projets éoliens**Question : « Combien d'emplois le secteur éolien crée-t-il en France ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : En France, au début de l'année 2020, l'éolien représentait 20.200 emplois directs et indirects sur l'ensemble de l'écosystème éolien réparties dans quelques 900 sociétés. Le secteur a connu une croissance de 11% par rapport à 2018, corrélé à l'augmentation des capacités de production. L'implantation d'un projet éolien génère aussi un surcroît d'activité localement, et fait intervenir des TPE, PME et ETI de proximité pour des travaux variés : terrassement, VRD (Voirie et Réseaux Divers), fourniture de béton, raccordement au réseau public, etc. Enfin, l'installation d'un parc éolien de 3 à 4 éoliennes créé environ un emploi à temps plein pour sa maintenance.

Question : « Quelles sont les retombées économiques locales ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les retombées économiques d'un projet éolien pour la commune sont principalement de nature fiscale. Elles proviennent de plusieurs taxes : l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), la Contribution Economique Territoriale (CET) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Dans le cadre du projet de Saint-Vaast-d'Equieville, une estimation de ces retombées pourra être présentée une fois les résultats des études d'impact connus et le nombre d'éoliennes fixé. Par ailleurs, des conventions peuvent être établies avec la commune pour l'utilisation des chemins communaux

Remarque : « Je crains que mon bien ne perde de sa valeur à cause du projet. »

Réponse de RWE Renouvelables France : La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères : activité économique de la zone considérée, opportunités en termes d'emploi local,

services publics disponibles à proximité, état global du marché du logement, valeur du bien immobilier et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune, etc.

Les variations du coût de l'immobilier sont liées, en premier lieu, aux prix du marché et aux services fournis par un territoire (transports, écoles, déchets, etc.). Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non).

À date, aucune étude ne montre cependant qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier. Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux. Par exemple, à Saint-Georges-sur-Arnon (36) et Autremencourt (02), la taxe d'habitation a été supprimée et le nombre de permis de construire a augmenté depuis l'implantation d'un parc éolien.

La question remontant souvent, une étude sur les impacts des projets éoliens sur le prix de l'immobilier a été confiée à l'ADEME (Agence de la Transition écologique, organisme étatique). Les résultats seront connus en 2022.

3. La démarche de concertation

Question : « 67 personnes ont été rencontrées pendant votre étude des perceptions mais est-ce représentatif ? »

Réponse de l'équipe Concertation de Mazars : L'étude des perceptions que nous avons menée est une étude qualitative. Notre objectif était d'obtenir une vision exhaustive et détaillée des avis qui sont émis par les acteurs du territoire concernant l'éolien en général et le projet à l'étude à Saint-Vaast-d'Equiqueville. Pour cela nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens longs (1h-1h30), auprès d'acteur appartenant au monde politique (élus des communes et intercommunalité), au monde économique (commerce), au domaine du tourisme, de l'environnement (association), et avons également rencontré en porte à porte des riverains des 3 communes. Ces rencontres nous ont permis de recueillir une vision fine du projet, les questions et remarques, mais aussi les propositions autour du projet et les besoins des habitants en termes d'information et de concertation.

Tout au long de la démarche de concertation, des portes-à-portes seront réalisés régulièrement afin de garder le lien avec les habitants des 3 communes.

Question : « Pourquoi ce format de forum a-t-il été choisi ? Nous aurions préféré une réunion assise. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le format forum permet à tous les participants de poser leurs questions ce qui n'est pas toujours possible lors des réunions type réunion publique. Ce forum était un premier rendez-vous pour vous présenter le projet et la démarche de concertation. Il y aura d'autres rendez-vous, sous forme d'ateliers de travail notamment, afin de vous présenter et de réfléchir avec vous à certaines parties du projet.

Question : « L'avis de la municipalité des Grandes Ventes sera-t-il pris en compte ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Conformément à l'article R. 423-56-1 du Code de l'Urbanisme, dans le cadre de la procédure d'enquête publique, la préfecture doit recueillir l'avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme ou d'autorisations d'urbanisme limitrophes de l'unité foncière d'implantation du projet.

Question : « Pourquoi n’y a-t-il pas de votes avant que les projets se fassent ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Tout d’abord, nous tenons à rappeler que les élus ont été consultés 2 fois en 2020, ce qui a donné lieu à deux délibérations favorables afin que nous puissions poursuivre nos études de faisabilité. D’autre part, en France, la législation prévoit une consultation de la population prenant la forme d’une enquête publique organisée une fois le dossier du projet déposé en préfecture. Concernant le projet éolien à Saint-Vaast-d’Equiqueville, RWE Renouvelables France a décidé de ne pas attendre l’enquête publique pour concerter et vous consulter. Nous avons commencé à vous consulter dès juin dernier, d’abord via l’étude des perceptions réalisée par Mazars Concertation, cabinet indépendant d’experts en concertation. Nous sommes convaincus que la collaboration et la co-construction sont deux facteurs essentiels au bon développement de tout projet.

Remarques :

- « Serait-il possible qu’un intervenant neutre, scientifique par exemple, puisse venir lors d’un prochain évènement pour démêler le vrai du faux sur l’éolien sans appartenance partisane ».
- « Il faudrait faire connaître aux élus l’outil de l’Eoloscope développé par France Nature Environnement ».
- « Cette démarche est courageuse de votre part ! »

CONTACTS

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site internet du projet :

<https://saintvaastequiqueville.projet-eolien.com>

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Thibaut OLIVER

Chef de projets éoliens chez RWE Renouvelables France

Mail : thibaut.oliver@rwe.com

Xavier JOLY

Responsable nouveaux projets chez RWE Renouvelables France

Mail : xavier.joly@rwe.com

Marion GIELLY

Consultante Concertation chez Mazars

Mail : marion.gielly@mazars.fr

Tél. : 07.61.58.62.69